

2 & 9 septembre : La rentrée des Arbitres



Vendredi 1 septembre 2023

SOMMAIRE

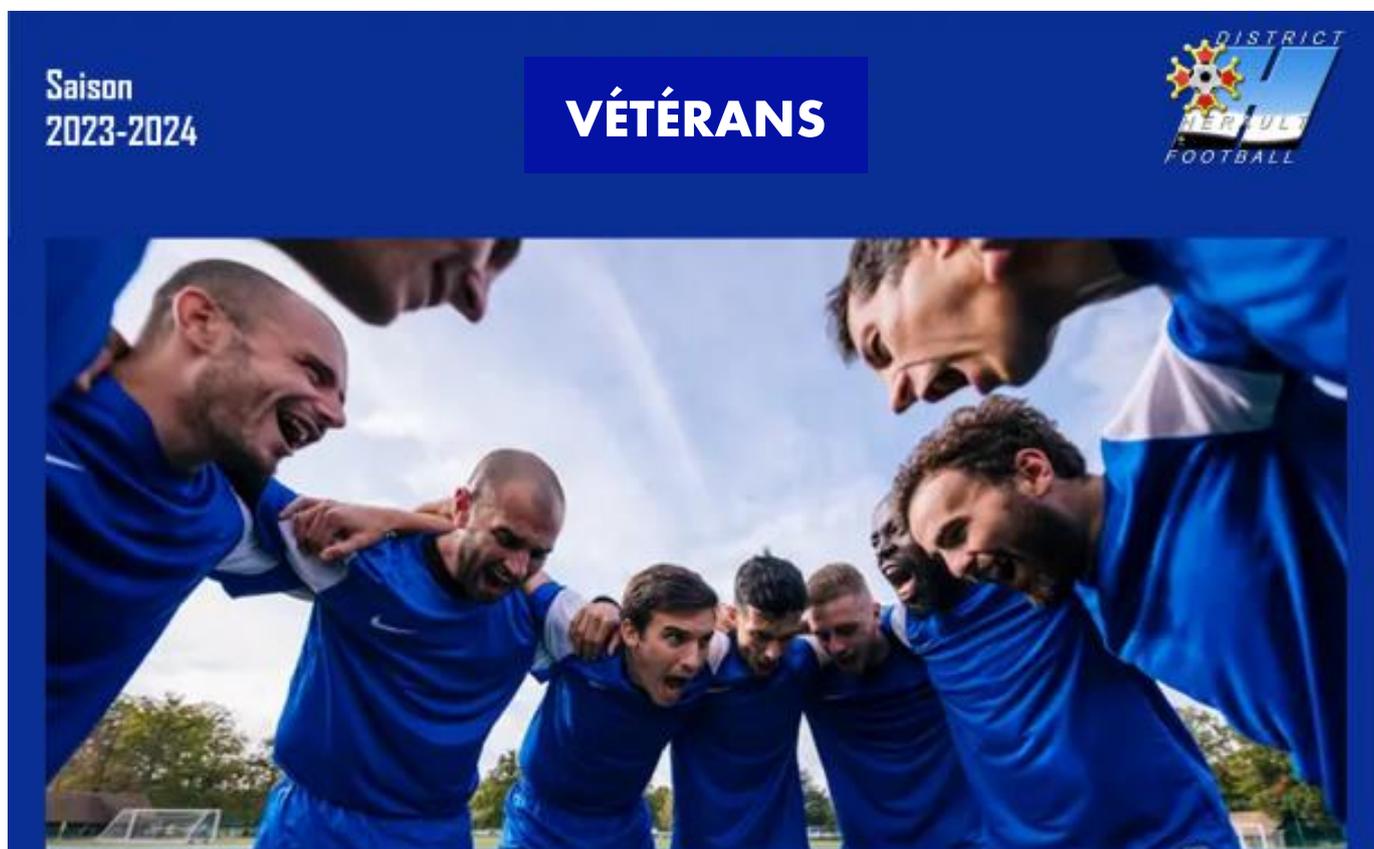
L'ACTU DE LA SEMAINE	3
PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE	10
SECTION SENIORS	10
SECTION FEMININE	15
SECTION ANIMATION.....	18
PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE	21
PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION REGLEMENTS ET CONTENTIEUX	22

Mise en page : Arthur Dien & Morgan Billaut

Nos locaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h
Le standard téléphonique vous accueille tous les jours de 11 h à 12 h et de 13 h à 17 h au 04 67 15 94 40

District de l'Hérault de Football

66 Esplanade de l'Égalité
ZAC Pierresvives
BP 7250
34086 Montpellier Cedex 4

L'ACTU DE LA SEMAINE**POULES VETERANS 2023-2024**

Voici les poules vétérans établies lors de la réunion de la Commission ce jour à 14h.

Malgré la réponse contradictoire des clubs au sondage concernant la pratique vétérans, seuls deux clubs se sont engagés pour l'instant en vétérans loisirs.

Les clubs souhaitant s'engager dans cette pratique loisirs, ou les retardataires qui souhaitent s'engager en championnat sont invités à faire le nécessaire par mail dimanche 10 septembre 2023 au plus tard.

[POULES VETERANS 2023-2024](#)

La Commission de la Pratique Sportive – Section Seniors et Vétérans



Veillez trouver ci-joint les clubs engagés par catégories de jeunes, merci de signaler toute erreur d'engagement ou autre afin de permettre à la commission de constituer les poules dès ce mardi.

En rouge, les clubs en attente de validation.

[Clubs engagés en U14 Territoire](#)

[Clubs engagés en U15 Ambition](#)

[Clubs engagés en U17 Ambition](#)

[Clubs engagés en U15 Avenir](#)

[Clubs engagés en U17 Avenir](#)

[Clubs engagés en U19](#)

La Commission de la Pratique Sportive - Section Jeunes



Vous trouverez ci-joint les documents nécessaires pour les arbitres et les délégués pour écrire leurs rapports qui sont à télécharger en cliquant sur les fichiers ci-dessous :

[Rapport d'arbitre](#)

[Fiche civisme](#)

[Fiche d'observation](#)

[Fiche de notation](#)

[Fiche arbitrage](#)

[Rapport pour réserves techniques](#)

La Commission Départementale de l'Arbitrage



Vous trouverez ci-joint les lieux des rentrées du foot U11-U9-U7 dès 16-23 et 30 septembre prochain.

Il manque plusieurs lieux à combler. C'est pourquoi nous vous donnons juste les listes des lieux afin que des clubs puissent se positionner pour recevoir afin que tous les clubs puissent participer à ces rentrées.

En début de semaine prochaine, tous les documents nécessaires pour les inscriptions et les dossiers d'organisations vous seront communiqués.

ATTENTION, aucune inscription ne sera prise en compte avant l'envoi des documents la semaine prochaine. En attendant de compléter les listes.

Merci d'avance pour les clubs qui vont se positionner.

[LIEUX RENTREE DU FOOT DES U6 U7](#)

[Lieux RENTREE DU FOOT DES U8 U9](#)

[Lieux RENTREE DU FOOT DES U10 U11](#)

Yoann VINCENT
Conseiller Technique DAP
District de l'Hérault de Football
Tél: 07 57 84 25 12
Mail: yvincent@herault.fff.fr



Voici les poules féminines seniors à 11 et à 8 établies lors de la réunion de la Commission le 29 août 2023.

[Poules Féminines Seniors à 11 et à 8](#)

La Commission de la Pratique Sportive – Section Football Féminin



La F.F.F nous informe que certains clubs de l'Hérault n'ont pas encore utilisé le bon d'achat FFF/NIKE.

Nous vous rappelons quelques règles :

1. Le bon d'achat est envoyé à **l'adresse officielle du club**
2. Le bon d'achat est valable **jusqu'au 30 septembre 2023**
3. Le bon d'achat est utilisable **en une seule fois**
4. Les retours de produits ne sont pas possibles
5. Contact **01.34.30.10.99** et nikefootamateur@outsourcia.com

District de l'Hérault de Football

PROCES VERBAL DU COMITE DE DIRECTION

Réunion électronique du lundi 29 Aout 2023

Président : **M. David BLATTES**

Présents : **Mme Meriem FERHAT MM. Mazouz BELGHARBI - Joseph CARDOVILLE - Hervé GRAMMATICO - Stéphan DE FELICE - Khalid FEKRAOUI - Frédéric CACERES - Guy MICHELIER - Jean-Louis DENIZOT - Frédéric GROS - Alain NEGRE - Didier MAS - Jacques NAUDET - Michel MAROT**

Absents : **Mme Nériman BENDRIA - MM. Olivier SIMORRE - Paul GRIMAUD**

Important : les présentes décisions sont susceptibles d'appel conformément à l'article 11.3.3 du règlement intérieur de la ligue & l'article 14 du règlement intérieur du District de l'Hérault de Football, dans un délai de sept jours devant la commission supérieure d'appel de la Ligue d'Occitanie.

Le prochain Comité de Direction (CD) étant prévu après la première journée de championnat pour la saison 2023 - 2024, une réunion électronique a été organisée pour permettre aux membres du CD de voter en urgence les points suivants :

- Les membres du CD ont voté « pour la validation » **à l'unanimité (15 voix pour)** des tournois suivants :
 - ✓ 27 et 28/08/2023 : RC Védasien catégories U15 et U16
 - ✓ 02 et 03/09/2023 : US Lunel Viel OS catégories U15 et U17
 - ✓ 10/09/2023 : AS Puissalicon Magalas : U12 et U13, U12 F et U13 F
 - ✓ 23/09/2023 OF Thézan SM : U11
- Les membres du CD ont voté « pour la validation » **à l'unanimité (15 voix pour)** des ententes suivantes :
 - ✓ Catégories U12 et U13 : Bouzigues - Loupian AC / US Villeveyracoise (club support Bouzigues Loupian AC)
 - ✓ Catégories U15 et U17 : AS La Grande Motte / ES Le Grau du Roi (club support AS La Grande Motte). Le District du Gard a donné son accord.
 - ✓ Catégories U14 : Mèze Stade FC / Bouzigues - Loupian AC (club support Mèze Stade FC)

Concernant la demande d'entente AS La Grande Motte / Foot Terre de Camargue

L'article 39 ter des RG F.F.F. prévoit que « *Un club adhérent à un groupement ne peut pas engager une équipe sous son propre nom dans les compétitions des catégories d'âge concernées par le groupement, ni créer une entente avec un club extérieur audit groupement.* »

Foot Terre de Camargue, étant un groupement de clubs du District du Gard, cette demande n'est pas validée.

- La liste ci-après des candidats pour assurer la fonction de délégué du District de l'Hérault a été validée **à la majorité (14 voix pour, 1 abstention)** :
ARRONIZ Jean-François, BEN BOUAZZA Ali, BONNIERE Sébastien, BOULJAOUI Saleim, BRZOWSKI Jean, BRUGUES Simon, CARDON Johann, CHAPIN Ancil, CHRETIEN Serge, COLLETTE Pierre, DAYRE Baptiste, DELCROIX Patrick, ELICE Célestin, GARCIA Jean-Michel, GONZALES Robert, GONZALEZ Jean-Louis, GOUPIL Marc, GUERROUMI Mebarek, HOPO KLE Henri, JULIAT Monique, LEFEVRE Pascal, MAROT Michel, MATHE ROUSSEL Jean-Luc, MIAL Hervé, MICHELIER Guy, MIZZI DIAZ Vanessa, ODIN Gaétan, RUBIES Régis, RUIZ Patrick, VITALE Kévin, PLOMBAT Bernard (Observateur de délégué).

Le Président,
David BLATTES

Le Secrétaire de séance,
Joseph CARDOVILLE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION SENIORS

Réunion du mardi 29 août 2023

Président de séance : **M. Bernard Guiraudou**

Présents : **MM. Patrick Langenfeld – Bruno Lefevre – Sylvain Sanna**

Excusé : **M. Jacques Gay**

Assistent à la réunion : **M. Mazouz Belgharbi**, Président de la Commission de la Pratique Sportive, **M. Jacques Naudet**, membre du Comité de Direction

Le procès-verbal de la réunion du 26 juillet 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Le championnat D1 sera définitivement composé de 13 équipes, suite à la décision prise par le Comité de Direction de la Ligue Football Occitanie qui s'est réuni le 27 juillet 2023 de reléguer l'équipe réserve SETE SC 2 en Départemental 1, l'équipe première ayant été reléguée en Régional 3.

Le Règlement des Compétitions Officielles (Partie II – Championnats Foot A 11) concernant les accessions et descentes a donc été modifié en conséquence :

A. CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX 1 ET 2 (D1 et D2)

1. Organisation

Cette épreuve comprend 12 équipes pour la D1 et 24 équipes pour la D2 en deux poules.

Modification concernant la D1 :

Par décision du COMEX de la F.F.F. en date du 20/07/2023 confirmée par la LFO, pour la saison 2023 - 2024 l'équipe Sénior 1 du SC Sétois étant intégrée en Championnat R3, son équipe réserve est rétrogradée de fait en D1. Exceptionnellement, cette division comprendra 13 équipes. A la fin de la saison 2023 - 2024, les équipes classées de la 11ème à la dernière place seront reléguées en D2.

De plus, dans le cas où les relégations du Championnat Régional 3 amèneraient, par répercussion, un surnombre en D1, il sera pratiqué autant de relégations que nécessaires pour rétablir une poule à 12 équipes pour la saison 2024 - 2025.

La Commission de la Pratique Sportive est chargée, en collaboration avec l'administration du District, de l'organisation et de la gestion de ces compétitions.

Mail du 28 juillet 2023 du club ARSENAL CROIX D'ARGENT F. C. pour basculer de la poule B à la poule A en D3 et mail du 29 juillet 2023 du club A.S. ATLAS PAILLADE pour basculer de la poule A à la poule B en D3 ; les desideratas de certains clubs ne permettent pas de répondre favorablement aux deux demandes respectives.

Mail du 31 juillet 2023 de l'A.S. BESSANAISE pour désengager son équipe réserve en Brassage **D4 Et D5 poule C** : BESSAN AS 2 est remplacée par **MEZE STADE FC 3** (engagement adressé par mail par le club MEZE STADE F. C. le 4 août 2023).

Mail du 9 août 2023 de l'ET. S. MUDAISONNAISE pour engager une équipe Senior : l'équipe **MUDAISON ES 1** intègre la **poule A en Brassage D4 et D5** (10 équipes).

Pré-engagement saisi sur footclubs le 23 août 2023 par le club S.C. ST THIBERIEN : **ST THIBERY SC 3** intègre la **poule E en Brassage D4 et D5** (10 équipes).

Les calendriers des championnats Seniors ont été publiés le 24 août 2023 à 8h30 et quelques-uns ont été modifiés le lendemain (jumelages ou alternances non respectées).

POULES CHAMPIONNAT VÉTÉRANS

La Commission a établi ce jour la composition des poules vétérans au vu des engagements saisis par les clubs sur Footclubs via le nouveau module compétitions ; ces poules ne sont pas définitives et pourront faire l'objet de modifications.

En effet, malgré la réponse contradictoire des clubs au sondage concernant la pratique vétérans, seuls deux clubs se sont engagés pour l'instant en vétérans loisirs.

Les clubs souhaitant s'engager dans cette pratique loisirs, ou les retardataires qui souhaitent s'engager en championnat sont invités à faire le nécessaire par mail dimanche 10 septembre 2023 au plus tard.

Concernant le calendrier général, la journée 1 du 15 septembre 2023 est décalée au 22 septembre 2023, la journée 2 du 22 septembre 2023 au 29 septembre 2023.

Poule A

COEUR HERAULT ES 33
CORNEILHAN LIGNAN 33
FC VALLEE DU JAUR 31
LAMALOU FC 33
LE BOSQ E.S VETERANS 31
MONTAGNAC US 32
NEZIGNAN EVEQUE ES 32
PAULHAN ES 33
ST PARGOIRE FC 31
THONGUE ET LIBRON FC 33
VALROS AS 31

11 équipes

Poule B

ASM34 33
BEZIERS MEDITERRANEE 31
CAZOULS MAR MAU 33
ENSERUNE FC 33
ENT.PUIMISSON -LIEUR 31
LESPIGNAN VENDRES FC 33
MIDI LIROU CAP POILH 32
OL. MARAUSSAN BITER 33

SAUVIAN FC 32
SUD HERAULT FO 34
THEZAN ST GENIES 32
11 équipes

Poule C

BALARUC STADE 33
BOUZIGUES LOUPIAN AC 31
F.C. DOMITIA 33
FLORENSAC PINET 33
LA PEYRADE OL 33
MARSEILLAN CS 31
MIREVAL AS 33
MONTAGNAC US 33
SC SETE 31
ST PARGOIRE 32
ST THIBERY SC 33
11 équipes

Poule D

BAILLARGUES ST BRES 33
CLERMONTAISE 33
M. ARCEAUX 33
M. ST MARTIN AS 1
MAUGUIO CARNON US 33
MONTP. MILLENAIRE 31
MUDAISON E.S. 32
PIGNAN AS 33
ST ANDRE SANGONIS OL 33
ST JEAN-VEDAS 31
10 équipes

Le calendrier général reste inchangé, excepté pour la poule à 10 équipes ; les journées des 20 octobre 2023, 9 février 2024, 8 mars 2024 et 3 mai 2024 seront supprimées.

COUPE OCCITANIE SENIORS

Rappel l'Officiel 34 N° 3 du 28 juillet 2023

Le nombre d'équipes à qualifier pour le 1^{er} tour régional (32^{èmes} de Finale) pour le District de l'Hérault de Football est de **8 équipes**.

Rentrent au dernier tour les 7 équipes suivantes évoluant en Régional 1 : A.S. BEZIERS 1, CLERMONTAISE 1, FABREGUES AS 1, FRONTIGNAN AS 1, LUNEL GC 1, M. ATLAS PAILLADE 1 et VENDARGUES PI 1.

Le calendrier général des tours organisés par le District est modifié comme suit :

1^{er} tour le 17 septembre 2023 : 19 matchs (38 équipes), 17 exempts
2^{ème} tour le 1^{er} octobre 2023 : 18 matchs (19 vainqueurs et 17 exempts du 1^{er} tour)
3^{ème} tour le 15 octobre 2023 : 9 matchs (18 vainqueurs du 2^{ème} tour)
4^{ème} tour le 29 octobre 2023 : 8 matchs (9 vainqueurs du 3^{ème} tour et 7 équipes R1)

Le tirage au sort du 1^{er} tour effectué ce jour a donné lieu aux rencontres suivantes qui se dérouleront le 17 septembre 2023 à 15h sur le terrain du club premier nommé, avec épreuve des tirs au but si nécessaire :

JUVIGNAC AS 1/MAUGUIO CARNON US 1
SC SETE 1/AGDE RCO 2
CORNEILHAN LIGNAN 1/GIGNAC AS 1
SC LODEVE 1/BAILLARGUES ST BRES 1
LE POUGET US 1/M. PETIT BARD FC 1
VILLEVEYRAC US 1/LESPIGNAN VENDRES FC 1
CASTRIES AV 1/U.S. BEZIERS 1
LA PEYRADE OL 1/ASM 34 1
CAZOULS MAR MAU 1/PUISSALICON MAGALAS 1
M. LEMASSON RC 1/VIL. MAGUELONE 1
THEZAN ST GENIES OF 1/LATTES AS 1
S. POINTE COURTE 1/CASTELNAU CRES FC 1
M. CELLENEUVE 1/ST THIBERY SC 1
ARSENAL CROIX ARGENT 1/PIGNAN AS 1
VIASSOIS FCO 1/VALERGUES AS 1
FLORENSAC PINET 1/LAVERUNE FC 1
JACOU CLAPIERS FA 1/PEROLS ES 1
ENSERUNE FC 1/SUSSARGUES FC 1
MONTPEYROUX FC 1/CŒUR HERAULT ES 1

Sont exemptes du 1^{er} tour les 17 équipes suivantes :

ALIGNAN AC 1
BALARUC STADE 1
CANET AS 1
M. ARCEAUX 1
MEZE STADE FC 1
MIREVAL AS 1
MONTBLANC SF 1
NEZIGNAN EVEQUE ES 1
PALAVAS CE 1
PAULHAN ES 1
SAUVIAN FC 1
SETE OLYMPIQUE FC 1
ST ANDRE SANGONIS OL 1
ST CLEMENT MONT 2
ST GELY FESC 1
ST JEAN VEDAS 1
SUD HERAULT FO 1

Le tirage au sort du second tour aura lieu le mercredi 20 septembre 2023 à 14h dans les locaux du District de l'Hérault de Football, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives à Montpellier.

Les clubs en lice sont invités à y assister.

COUPE DE L'HÉRAULT SENIORS

La Commission communique ci-dessous la liste des équipes engagées en Coupe de l'Hérault Seniors pour la saison 2023-2024, soit **89 équipes** :

AGDE RCO 2

ALIGNAN AC 1

ARSENAL CROIX ARGENT 1
ASPTT LUNEL 1
B.CEVENNES GANGEOISE 1
BALARUC STADE 1
BEZIERS A. S. 2
CASTELNAU CRES FC 1
CAZOULS MAR MAU 1
COEUR HERAULT ES 1
COURNONTERRAL 1
F.C. DOMITIA 1
FC PEZENAS 1
FRONTIGNAN AS 1
GRAND ORB FOOT ES 1
JUVIGNAC AS 1
LA PEYRADE OL 1
LATTES AS 1
LE POUGET US 1
LUNEL GC 1
M. ATLAS PAILLADE 1
M. INTER AS 1
M. PAILLADE MERCURE 1
MARSILLARGUES 1
MEZE STADE FC 1
MIREVAL AS 1
MONTBLANC SF 1
NEFFIES ROUJAN RC 1
OL. MARAUSSAN BITER 1
PAULHAN ES 1
PIGNAN AS 1
PRADES LEZ FC 1
PUISSALICON MAGALAS 1
ROC SOCIAL SETE 1
SAUVIAN FC 1
SC SETE 1
ST ANDRE SANGONIS OL 1
ST GELY FESC 1
ST MARTIN LONDRES US 1
ST PARGOIRE FC 1
SUD HERAULT FO 1
THEZAN ST GENIES OF 1
U.S. BEZIERS 1
VENDARGUES PI 1
VIL.MAGUELONE 1
VILLEVEYRAC US 1

ASM34 1
ASPTT MONTPELLIER 1
BAILLARGUES ST BRES 1
BESSAN AS 1
CANET AS 1
CASTRIES AV 1
CLERMONTAISE 1
CORNEILHAN LIGNAN 1
ENSERUNE FC 1
FABREGUES AS 1
FLORENSAC PINET 1
GIGNAC AS 1
JACOU CLAPIERS FA 1
LA GRANDE MOTTE AS 1
LAMALOU FC 1
LAVERUNE FC 1
LESPIGNAN VENDRES FC 1
M. ARCEAUX 1
M. CELLENEUVE 1
M. LEMASSON RC 1
M. PETIT BARD FC 1
MAUGUIO CARNON US 1
MIDI LIROU CAPESTANG 1
MONTAGNAC US 1
MONTPEYROUX FC 1
NEZIGNAN EVEQUE ES 1
PALAVAS CE 1
PEROLS ES 2
PORT MARIANNE MTP FC 1
PUIMISSON AS 1
RC MTP CEVENNES 1
S. POINTE COURTE 1
SC LODEVE 1
SETE OLYMPIQUE FC 1
ST CLEMENT MONT 2
ST JEAN VEDAS 1
ST MATHIEU AS 1
ST THIBERY SC 1
SUSSARGUES FC 1
THONGUE ET LIBRON FC 1
VALERGUES AS 1
VIASSOIS FCO 1
VILL. BEZIERS FC 1

Le calendrier général reste inchangé :

64^{èmes} de Finale le 15 octobre 2023 : 25 matchs disputés par 50 équipes, 39 exempts

32^{èmes} de Finale le 26 novembre 2023 : 32 matchs disputés par les 25 vainqueurs et les 39 exempts des 64^{èmes}

16^{èmes} de Finale le 28 janvier 2024

8^{èmes} de Finale le 11 février 2024

¼ de Finale le 10 mars 2024

½ Finales le 21 avril 2024

Finale le 8-9 mai 2024 (Ascension)

Prochaine réunion le 13 septembre 2023

Le Président de séance,
Bernard Guiraudou

Le Secrétaire de séance,
Bruno Lefevre

SECTION FEMININE

Visio-conférence du 29 août 2023

Présidence : **M. Pascal Lefevre**

Présents : **Mme Vanessa Mizzi - MM. Jean Brzozowski - Jacques Olivier**

Le procès-verbal de la réunion du 6 juin 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai de sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football à compter du lendemain du jour de la notification de la décision.

FEMININES SENIORS A 11

La commission établit ce jour la composition des poules du championnat Territorial seniors féminines à 11.

Poule A

FC ST GERVASY 1

GC QUISSAC 1

FC SALINDRES 1

FC MILHAUD 1

ES NIMES 1

FC 3MTKD 1

CASTELNAU CRES FC 1

7 équipes

Poule B

FC ST PARGOIRE 1

AS MEDITERRANEE 34 1

SC SETE 1

VIL. MAGUELONE 1

CLERMONTAISE 1

ST JEAN VEDAS 1

M. LUNARET NORD 1

M. ARCEAUX 1

8 équipes

Au vu du nombre d'engagements, nous allons pour ce championnat établir 2 poules de secteur, une poule de 7 équipes et une poule de 8 équipes en match aller simple, soit 7 journées.

La deuxième phase de janvier à mai sera composée de 2 poules de niveau, en match aller/retour soit 14 journées, suivie de la Phase d'Accession Régionale en mai.

Les poules seront diffusées sur le site internet du District ce jour, **vous avez jusqu'au mardi 5 septembre 12h** pour demander le changement de poule, avec l'accord du club de la poule désirée.

Calendrier général :

Journée 1 : 24 septembre 2023

MR : 1^{er} octobre 2023

Journée 2 : 8 octobre 2023

Journée 3 : 15 octobre 2023

MR : 22 octobre 2023

MR : 29 octobre 2023

Journée 4 : 12 novembre 2023

Journée 5 : 19 novembre 2023

Journée 6 : 26 novembre 2023

MR : 3 décembre 2023

Journée 7 : 10 décembre 2023

Phase d'Accession Régionale : 2 juin 2024

FEMININES SENIORS A 8

La commission établit ce jour la composition des poules du championnat seniors féminines à 8.

Poule A

CAZOULS MAR MAU 1

VIASSOIS FCO 1

ENSERUNE FC 1

ENT CORNEILHAN LIG 1

THONGUE LIBRON FC 2

VILLEVEYRAC US 1

BALARUC STADE 1

7 équipes

Poule B

SUSSARGUES FC 2

CASTRIES AV 1

JACOU CLAPIERS FA 2

ST JUST ASCM 1

US LUNEL 1

ASPTT MONTPELLIER 2

US BASSES CEVENNES 1

7 équipes

Poule C

CANET AS 1

LODEVOIS LARZAC F. 1

FC LAVERUNE 1
M. ARCEAUX 2
FC ST PARGOIRE 2
FC PAS DU LOUP 1

6 équipes

Calendrier général :

Journée 1 : 24 septembre 2023

MR : 1^{er} octobre 2023

Journée 2 : 8 octobre 2023

Journée 3 : 15 octobre 2023

MR : 22 octobre 2023

MR : 29 octobre 2023

Journée 4 : 12 novembre 2023

Journée 5 : 19 novembre 2023

MR : 26 novembre 2023

Journée 6 : 3 décembre 2023

Journée 7 : 10 décembre 2023

MR : 17 décembre 2023

Au vu du nombre d'engagement, nous allons pour ce championnat établir 3 poules de secteur, deux poules de 7 équipes et une poule de 6 équipes en match aller simple, soit 7 journées.

Les poules seront diffusées sur le site internet du District ce jour, **vous avez jusqu'au mardi 5 septembre 12h** pour demander le changement de poule, avec l'accord du club de la poule désirée.

CHALLENGE MAURICE BALSAN

Vous trouverez ci-après la liste des équipes engagées en Coupe Maurice Balsan.

AS MEDITERRANEE 34 1
CASTRIES AV 1
CLERMONTAISE 1
ENT CORNEILHAN LIGN 1
THONGUE ET LIBRON FC 2
M. ARCEAUX 1
MONTPELLIER ASPTT 2
ST JUST ASCM 1
SUSSARGUES FC 2
US BASSES CEVENNES 1
VIL. MAGUELONE 1
LODEVOIS LARZAC F. 1

CANET AS 1
CAZOULS MAR MAU 1
ENSERUNE FC 1
LAVERUNE FC 1
JACOU CLAPIERS FA 2
LUNARET NORD 1
ST JEAN VEDAS 1
ST PARGOIRE FC 1
US LUNEL 1
VIASSOIS FCO 1
VILLEVEYRAC US 1

23 équipes

Calendrier général :

1/16^{ème} de finale : 5 novembre 2023

1/8^{ème} de finale : 4 février 2024

1/4 de finale : 17 mars 2024

1/2 de finale : 21 avril 2024

Finale : 9 mai 2024

Prochaine réunion le mardi 5 septembre 2023

Le Président,
Pascal Lefevre

Le Secrétaire,
Jean Brzozowski

SECTION ANIMATION

Réunion du mardi 29 août 2023

Présidence : **MM. Alain Huc - Gaëtan Odin**

Présents : **MM. Jean Michel Garcia - Gilbert Malzieu - José Plaza - Dominique Marcos**

Absents : **MM. Mohamed Belmaaziz - Thierry Bres - Benjamin Caruso - Claude Fraysse - Guy Rey - Gabriel Jost**

Assiste à la réunion, **MM. Mazouz Belgharbi et Jacques Naudet**, membre du Comité Directeur

Le procès-verbal de la réunion du 6 juin 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai de sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football à compter du lendemain du jour de la notification de la décision.

SECTION U6 A U13

INFORMATION AUX CLUBS

Pour rappel, voici la date de fin des engagements par catégorie :

- U6 à U9, fin des engagements le 6 octobre
- U10/U11, fin des engagements le 15 septembre
- U12/U13, fin des engagements le 8 septembre

Comme évoqué en fin de saison dernière, pour cette saison 2023/2024, les plateaux « animation » seront sur l'application FAL. Nous avons pour cela organisé, trois Visioconférences animées par notre CTP DAP Yoann VINCENT pour expliquer le fonctionnement du FAL ; une le 3 mai, la seconde, le 12 juin et la dernière le 23 août 2023.

Ci-dessous la liste des clubs ayant participé aux Visioconférences :

FC 3MTKD
AC ALIGNANAIS
AS CELLENEUVE
AS LA GRANDE MOTTE
AS PIGNAN
AS ST MARTIN MONTPELLIER

AS PUISSALICON MAGALAS
AS CANETOISE
AS FABREGUOISE
AS MIREVALAISE
AS PUIMISSONNAISE
AS VALERGUOISE

ASCM ST JUST
ARS JUVIGNAC
ASPTT MONTPELLIER
AURORE ST GILLOISE
AVS GIGNACOIS
BOUZIGUES LOUPIAN AC
CIO COURCHAMP VIDOURLE
CS MARSEILLANAIS
EIF LODEVOIS LARZAC
ENT S. CŒUR HERAULT
ET. S. MUDAISONNAISE
ES PAULHANAISE
FCO VIASSOIS
FC SAUVIAN
FC LAVERUNE
FC PETIT BARD MONTPELLIER
FC ST PARGOIRIEN
FC VAILHAUQUOIS
GC LUNELLOIS
LA CLERMONTAISE
MEZE STADE FC
O.F THEZAN SAINT GENIES
O. MARAUSSANAIS BITERROIS
P.I VENDARGUES
RC LEMASSON MONTPELLIER
RCO AGATHOIS
SC LODEVE
SC ST THIBERIEN
ST MONTBLANAIS F
SO ANIANAIS
US MAUGUIO CARNON
US ST MARTIN DE LONDRES

AS MEDITERRANEE 34
ARCEAUX MONTPELLIER
AS CROIX D'ARGENT
AV CASTRIOTE
BS COURNONSECOIS
CA POUSSAN FOOT
CASTELNAU CRES FC
CE PALAVAS
ENT CORNEILHAN LIGNAN FC
ET. S. CAZOULS MARAUSSAN MAUREILHAN
ET. S. NEZIGNANAISE
FC BOUJAN MEDITERRANEE
FC PAS DU LOUP
FC DE MAURIN
FC LESPIGNAN VENDRES
FC PRADEEN
FC THONGUE ET LIBRON
FC SUSSARGUES
JACOU CLAPIERS FA
MUC F
O. DE ST ANDRE
O. LAPEYRADE FC
O. MIDI LIROU CAPESTANG POILHES
PHOENIX FS
RC VEDASIEN
RC NEFFIES ROUJAN
SA MARSILLARGUOIS
ST BALARUCOIS
ST O CLARETAIN
US GRABELLOISE
US MONTAGNACOISE
US VILLENEUVOISE

76 clubs sur 118 clubs conviés

À la suite de la mise en place du nouveau logiciel FAL, et afin de faciliter l'organisation de la section animation et d'éviter toute erreur, nous vous demandons d'être vigilant pour la transmission des feuilles de plateau, de présence, de défi...

Cela évitera des relances et des sanctions inutiles.

Attention, tous les documents à transmettre doivent être regroupés sur un seul fichier PDF.

Durant les réunions, notre CTP DAP Yoann Vincent vous fera de nombreux rappels sur ces consignes.

SECTION U6 A U9

REUNION DE SECTEUR

Comme chaque début de saison, des réunions de secteur sont prévues avec les dirigeants/éducateurs, des catégories U6 à U9. Voici les différents lieux ;

- Secteur Lunellois – Sussargues le 19 septembre 2023
- Secteur Clermontais – Clermont l'Hérault le 20 septembre 2023

- Secteur Montpellierain – au District le 25 septembre 2023
- Secteur Biterrois Piscénois – Puimisson le 26 septembre 2023
- Secteur Bassin de Thau – le 27 septembre 2023 (lieu à confirmer)

Les réunions ont lieu de 18h30 à 19h30 pour les catégories U6/U7, puis de 20h à 21h pour les catégories U8/U9.

Section U12/U13

INFORMATION

Un rappel sur la composition des U13 groupe 1. Le règlement est disponible sur le site internet du District et sur le lien ci-dessous.

[ANNEXE 3 : COMPETITIONS U13/U12](#)

I - CHAMPIONNAT U13

a) Phase 1 dite de brassage :

Le premier groupe est constitué uniquement des 5 équipes ayant évolué en U12 au niveau Interdistrict et les 7 meilleures équipes U12 du niveau D1 de la saison 2022-2023 engagées avant la date limite du 8 septembre 2023. Les équipes de ce groupe jouent pour participer aux niveaux D1 de la phase 2. Les résultats des plateaux permettront de constituer les poules de la phase 2.

De ce fait, le District a pré-engagé les équipes concernées dans ce groupe. Les clubs désirant accéder en U13 D1 en novembre doivent s'engager en U13 groupe 2 pour la phase de brassage comme stipulé dans le règlement.

[Règlement U12/U13](#)

PERMIS DE CONDUIRE U12/U13

A noter que pour cette saison, tous les éducateurs/éducatrices de la catégorie U12/U13 doivent **obligatoirement** participer à ce permis de conduire une équipe U12/U13.

Voici les lieux :

- Sussargues, stade Jules Rimet le jeudi 31 août à 18h30
- Pérols, stade Marius Vitou le mardi 5 septembre à 18h30
- Sauvian, stade de la Gouronne le mercredi 6 septembre à 18h30
- Clermont l'Hérault, complexe sportif Estagnol le jeudi 7 septembre à 18h30
- St Gély du Fesc, stade Valène le vendredi 8 septembre à 18h30
- Poussan, complexe des Baux le mardi 12 septembre à 18h30

Prochaine réunion le mardi 5 septembre 2023.

Les Co-Présidents,
Alain Huc
Gaëtan Odin

Le Secrétaire,
Jean Michel Garcia

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion électronique du jeudi 30 aout 2023

Président : **M. Didier Mas**

Présents : **MM. Stephan De Felice - Khalid Fekraoui - José Ortéga - Jean-Claude Sabatier**

Absents excusés : **Mme Monique Balsan - M. Pierre Collette**

Important : Les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues à l'article 8.3 du Règlement du Statut de l'Arbitrage.

Le procès-verbal de la réunion du 06 juillet 2023 a été approuvé à l'unanimité.

ARTICLE 45 - BENEFICES

« Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif au titre du statut de l'arbitrage [...] un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir un joueur supplémentaire titulaire d'une licence « mutation » dans l'équipe Ligue ou District de son choix défini pour toute la saison avant le début des compétitions.

Si le club à 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum 2 mutés supplémentaires. [...] »

Il est rappelé que les clubs doivent définir l'équipe à laquelle cette mesure s'applique avant le début des compétitions de la catégorie concernée.

Les clubs bénéficiant de l'article 45 :

Les Clubs départementaux bénéficiant de mutation(s) supplémentaire(s) pour la saison 2023-2024	Nombre de muté(s) supplémentaire(s) <i>Défini dans l'équipe Ligue ou District de son choix</i>	Date de la Réponse par mail	Choix sportif
AV. CASTRIOTE (503367)	+1	13 / 07 / 2023	D4/D5
JACOU CLAPIERS FOOTBALL ASSOCIATION (582757)	+2	12 / 07 / 2023	Un en D2 Et Un en D3
F.C. SUSSARGUES (547494)	+1	10 / 07 / 2023	- U15 AMBITION
A.S. LES PIERROTS DE TEYRAN (527784)	+1	Pas de réponse à ce jour	
A.S. MIREVALAISE (524047)	+1	10/07/2023	D3

Le Président,
Didier Mas

Le secrétaire,
Morgan Billaut

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION REGLEMENTS ET CONTENTIEUX**Réunion du jeudi 31 août 2023**Présidence : **M. Joseph Cardoville**Présents : **Mme Monique Balsan, MM. Frédéric Caceres – Alain Crach – Yves Kervennal – Guy Michelier – Francis Pascuito – Gilles Phocas**Absent excusé : **M. Wassim Nourabi**

Le procès-verbal de la réunion du 6 juillet 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.**MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES SAISON 2023/2024**

La Commission,

Considérant l'article 46 alinéa 2 des Règlements Généraux de la LFO relatif à l'utilisation de licencié(e) titulaire d'un cachet « mutation » supplémentaire disposant que « *par exception, dans le cadre du développement du football féminin, tout club qui dispose d'une section féminine qui a participé et terminé un championnat féminin soit national, régional ou départemental, depuis au moins deux saisons, pourra incorporer un joueur titulaire d'un cachet « mutation » supplémentaire dans une équipe qui dispute une compétition départementale. Ce club sera tenu de désigner, à son district d'appartenance, l'équipe où évoluera ce muté supplémentaire, au cours de la saison, avant le premier match de compétition officielle de cette équipe.* »

Considérant les requêtes formulées par les clubs suivants et après vérification du respect par lesdits clubs des dispositions de l'article précité,

Dit que les clubs suivants bénéficient, pour la saison 2023/2024, de l'utilisation d'un licencié titulaire d'un cachet « mutation en période normale » supplémentaire au titre de l'encouragement au développement du football féminin dans les équipes ci-après désignées :

N° Affiliation	Clubs	Equipes Désignées
551642	ENT. S. CŒUR HERAULT	SENIORS D2
528507	AR.S. JUVIGNAC	SENIORS D1
503230	U.S. VILLEVEYRACOISE	SENIORS D3
509249	A.S. CANETOISE	SENIORS D2
503251	LA CLERMONTAISE	U13-1
564600	SPORTING CLUB SETOIS	U15 AMBITION
503274	UNION SPORTIVE DES BASSES CEVENNES	SENIORS D3
548146	R.C.O. AGATHOIS	U15 AMBITION
503214	AV.S. FRONTIGNAN A.C.	U13-1
541234	ENT. ST CLEMENT MONTFERRIER	U17 AMBITION
553074	AVENIR SPORTIF BEZIERS	U13-1
514400	R.C. VEDASIEN	U15 AMBITION
582757	JACOU CLAPIERS FOOTBALL ASSOCIATION	SENIORS D2

521617	ET.S. CAZOULS MARAUSSAN MAUREILHAN	SENIORS D2
581335	MEZE STADE F.C.	U12-1
561208	AMBITION SPORTIVE MEDITERRANEE 34	U15 AMBITION
547494	F.C. SUSSARGUES	SENIORS D2
590432	F.C.O. VIASSOIS	SENIORS D3
581817	F.O. SUD HERAULT	SENIORS D2
544157	ENT. CORNEILHAN LIGNAN F.C.	SENIORS D2
581967	A.S. LA GRANDE MOTTE	SENIORS D3
547609	U.S. LUNEL	U15 AVENIR
528515	A.S. MONTARNAUD ST PAUL VAILHAUQUES MURVIEL	U13-1
503543	F.C. ST PARGOIRIEN	SENIORS D3
503349	ASPTT MONTPELLIER	U17 AMBITION
582745	FC THONGUE ET LIBRON	U12-1
500152	GALLIA CLUB LUNEL	SENIORS D3
512224	U.S. VILLENEUVOISE	SENIORS D2

AV.S. GIGNACOIS (503188) : Après vérification des engagements du club précité sur les saisons 2022/2023 et 2021/2022, la Commission constate que, lors de la saison 2022/2023, ledit club n'a engagé aucune équipe féminine dans un championnat. Par conséquent, la Commission rejette la demande de AV.S. GIGNACOIS d'utiliser un licencié titulaire d'un cachet « mutation » supplémentaire dans son équipe SENIORS D1.

La Commission rappelle aux clubs susvisés que le bénéfice de ce muté supplémentaire est **UNIQUEMENT** octroyé dans le cadre des **COMPETITIONS DEPARTEMENTALES** (Championnat + Coupes départementales) et **EN AUCUN CAS** dans des compétitions régionales ou nationales quand bien même certains tours pourraient être organisés par le District de l'Hérault.

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans un délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision selon les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président,
Joseph Cardoville

La Secrétaire,
Monique Balsan

ESPACE BENEVOLAT sport.herault.fr



JE SUIS L'ORGANISATEUR

1



Je crée mon compte dans l'Espace Bénévolat sur le site internet d'Hérault Sport.

Je propose mon évènement en remplissant le formulaire et en intégrant des missions de bénévolat.



2

3



Après validation d'Hérault Sport mon évènement apparaîtra dans l'agenda de l'Espace Bénévolat.

Je reçois par e-mail les coordonnées des candidats à des missions de bénévolat.



4

JE SUIS LE BENEVOLE

1



Je sélectionne l'évènement de mon choix dans l'Espace Bénévolat sur le site internet sport.herault.fr.

Je postule en remplissant le formulaire.



2

3



Je reçois par e-mail les coordonnées de l'Organisateur de l'évènement sportif.



Renseignements : benevolat@heraultsport.fr

sport.herault.fr